



PROCES VERBAL N° 6

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Mardi 18 janvier 2022**

Présents : Messieurs Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,
Messieurs Jean Claude LACAN, André VALCROZE, Didier WALASZEK (en
visioconférence)
Excusée : Madame Claudette AGERT,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 5 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 5 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 15 FEVRIER 2022

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité
SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 6

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

RETOUR CFTIS pour classements validés

PV CFTIS N° 6 du 27.01.2022 - INSTALLATIONS

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM - NNI 315550101

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T1 PSH jusqu'au 27/01/2027

NIMES - COMPLEXE SPORTIF LA BASTIDE N°2 - NNI 301890302

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/01/2031

LATTES - STADE CHRISTIANE STÉPHANE ALES - NNI 341290202

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 03/09/2026

NIMES - COMPLEXE SPORTIF LA BASTIDE N°1 - NNI 301890301

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 13/01/2032.

NIMES - STADE BERNARD AUZON CAPE - NNI 301890701

Au regard des éléments transmis et de la surface insuffisante des vestiaires joueurs (inférieure à 20 m² minimum), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/02/2030.

PV CFTIS N° 6 du 27.01.2022 - ECLAIRAGES

ALBI – PARC DES SPORTS STADIUM 1 – NNI 810040101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023

ALBI – STADE MAURICE RIGAUD 1 – NNI 810040201

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023.

ALES – STADE PIERRE PIBAROT – NNI 300070101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023

BEAUCAIRE – STADE PHILIBERT SCHNEIDER – NNI 300320101

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023.

NIMES – COMPLEXE SPORTIF LA BASTIDE 1 – NNI 301890301

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023.

TOULOUSE – STADE ROBERT BARRAN 1 – NNI 315550301

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 27/01/2023.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

LA TOUR DU CRIEU – Complexe Sportif TOUR D'ARIEGE – NNI 093120201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 en date du 13.01.2022, et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 13.01.2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 18.01.2032

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

CARCASSONNE – Gymnase GRAZAILLES – NNI 110699903

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 22.11.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 03.08.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 18.01.2032

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

REMOULINS – Stade JOSEPH CHAMAND – NNI 302120101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 en date du 06.12.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 18.01.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

NIMES – Complexe Sportif LA BASTIDE N° 2 – NNI 301890302

Cette installation était classée Niveau 5 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.01.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25.11.2021 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 20.12.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

NIMES – Stade des COSTIERES 2 – NNI 301890102

Cette installation était classée Niveau 3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T4 en date du 15.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 18.01.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 30.06.2022

NIMES – Complexe Sportif LA BASTIDE N° 1 – NNI 301890301

Cette installation est classée Niveau 3 SYE (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 25.11.2021 et du document transmis :

- Rapport Labosport du 20.12.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

NIMES – Stade BERNARD AUZON CAPE – NNI 301890701

Cette installation est classée Niveau Foot A11 s (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.07.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2021 et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 25.02.2020,
- Attestation Administrative de Capacité du 24.08.2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FRAÏSSE SUR AGOUT – Stade CHARLES BACOU – NNI 341070101

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 14.11.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 en date du 03.11.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 03.11.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 18.01.2032

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

PALAVAS LES FLOTS – Stade LOUIS BAUMES 1 – NNI 341920101

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 08.10.2031

- Reçu A.A.C. en date du 16.12.2021

DISTRICT DU LOT

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
 - 1.3 Changements de Niveau de classement**

- 2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
 - 4.1 Classements initiaux**
 - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 4.3 Changements de niveau de classement**

- 5. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

LE SOLER – Stade JO MASO 1 – NNI 661950101

Cette installation est classée Niveau 6 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.05.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 20.05.2021 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 01.06.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 18.01.2032

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

VALDERIES – Salle POLYVALENTE – NNI 813069901

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.11.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 15.11.2021 et du document transmis :

- P.V. C.D.S. du 09.11.2017,

Les dégagements derrière les lignes de but sont inférieurs à 1 m, en application de notre circulaire interne 31 « les zones de dégagement de moins de 1m doivent être protégées mais ne peuvent pas être réduites à moins de 0,75m (entre ligne de but et protection). »

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision à la mise en place de protection mousse sur les murs derrière les lignes de but

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

- 4.4 Retraits de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

MONTAUBAN – Complexe Sportif JEAN VERBEKE N° 6 – NNI 821210106

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 09.06.2021 et des documents transmis :

- Rapport Labosport du 12.11.2008,
- A.A.C. du 09.06.2021,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL T4 jusqu'au 18.01.2032

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 1.3 Changements de niveau de classement**
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

CRANSAC – Stade HENRY CALAFAT – NNI 120830101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.12.2021
- L'avis préalable pour un éclairage en date du 26.07.2021,
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 198 lux (leds)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 15.12.2025

RODELLE – Stade SAINT JULIEN – NNI 122010201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 22.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 lux (leds)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 22.09.2025

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALES – Stade PIERRE PIBAROT – NNI 300070101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 345 lux
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

BEUCAIRE – Stade PHILIBERT SCHNEIDER – NNI 300320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau 4 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 335 lux
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision

NIMES – Stade des COSTIERES 2 – NNI 301890102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 Entraînement (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 09.07.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 13.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 260 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : **0.33**

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E7 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La C.R.T.I.S. référence l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023

NIMES – Complexe Sportif LA BASTIDE N° 1 – NNI 301890301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.02.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 02.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 393 lux
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

UZES – Stade LOUIS PAUTEX – NNI 303340101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 234 lux (Im)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 (Règlement 2021) jusqu'au 30.11.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MIREMONT – Stade MUNICIPAL – NNI 313450101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 76 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.22

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E7 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La C.R.T.I.S. référence l'éclairage de cette installation en **NIVEAU EEntraînement** (Règlement 2021) jusqu'au 20.10.2023

1.2 Confirmations de niveau de classement

AUZIELLE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 310360101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 01.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 136 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** (Règlement 2021) jusqu'au 02.11.2023

CASTELGINEST – Complexe Sportif NAUZEMARELLE 2 – NNI 311160202

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 04.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 150 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 17.09.2023

DEYME – Stade MUNICIPAL – NNI 311610101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.12.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 114 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 18.11.2023

DREMIL LAFAGE – Stade DE GRANDS JEUX – NNI 311630101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 129 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 15.11.2023

GAILLAC TOULZA – Stade MUNICIPAL – NNI 312060101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 18.08.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 142 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 25.10.2023

GRENADE – Stade de CARPENTE N° 1 – NNI 312320101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 178 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 22.11.2023

GRENADE – Stade de CARPENTE N° 2 – NNI 312320102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.11.2021

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 lux (Im)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 23.11.2023

LANDORTHE – Stade LEON BENOIT – NNI 312700101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 23.11.2023

LEGUEVIN – Stade des PINS VERTS 1 – NNI 312910201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 25.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.08.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.08.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 30.08.2023

LONGAGES – Stade MUNICIPAL – NNI 313030101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 19.10.2023

MIREMONT – Complexe SPORTIF 2 – NNI 313450201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 131 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : **0.37**
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.4).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 20.10.2023

PECHBONNIEU – Stade EDOUARD LABBE – NNI 314100101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 16.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 327 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 16.11.2023

POUY DE TOUGES – Stade BERNARD ABADIE – NNI 314360101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 06.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 170 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 21.10.2023

QUINT FONSEGRIVES – Complexe Sportif GUY BORREL N° 1 – NNI 314450101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 02.04.2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 151 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 18.11.2023

RAMONVILLE ST AGNE – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 314460101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.09.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 161 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 16.12.2023

SALIES DU SALAT – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 315230101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 08.09.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 208 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 08.09.2023

SEILH – Complexe Sportif FERRAT 1 – NNI 315410101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 15.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 lux (Im)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 19.10.2023

TOULOUSE – Stade ROBERT BARRAN N° 1 – NNI 315550301

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 24.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.11.2021

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 396 lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

1.3 Changements de niveau de classement

MONTASTRUC DE SALIES – Stade ROGER BARES – LEON DALLAS – NNI 313570101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.10.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 126 lux (Im)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

Le relevé d'éclairage est insuffisant pour obtenir un classement E6 (Eclairage moyen horizontal : 150 lux à maintenir).

Pour un classement en niveau E6 la Commission demande que lui soit transmis une étude suivant le règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 20.10.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

TARBES – Stade LAUBADERE – NNI 654400301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.12.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 82 lux (lm)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 21.10.2023

1.3 Changements de niveau de classement

TARBES – Plaine de Jeux RENE VALMY 3 – NNI 654400203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 132 lux (lm)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 14.10.2023

TARBES – Stade de la PROVIDENCE – NNI 654400501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 20.09.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21.10.2021
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.10.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 122 lux (lm)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 21.10.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

FRAÏSSE SUR AGOUT – Stade CHARLES BACOU – NNI 341070101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03.11.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 77 lux (Im)
- Facteur d'uniformité (U2h) : **0.21**

Le facteur d'uniformité est insuffisant pour obtenir un classement E7 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.4).

La C.R.T.I.S. référence l'éclairage de cette installation en NIVEAU EEntraînement (Règlement 2021) jusqu'au 03.11.2023

MARSEILLAN – Stade MARCEL POCHON – NNI 341500101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 08.07.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.11.2021
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 134 lux (Im)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 (Règlement 2021) jusqu'au 19.11.2023

ST ANDRE DE SANGONIS – Stade SANGONIS – NNI 342390101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.02.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 126 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 16.11.2023

1.3 Changements de niveau de classement

GRABELS – Stade SERGE OLTRA – NNI 341160201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 29.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 143 lux (leds)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

Pour un classement en niveau E6 (leds) la Commission demande que lui soit transmis une étude suivant le règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La Commission suspend sa décision dans l'attente de recevoir une étude d'éclairage.

MONTPELLIER – Stade RACHID MALLA – NNI 341720701

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.12.2021

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.12.2021

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

Pour un classement en niveau E6 la Commission demande que lui soit transmis une étude suivant le règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La Commission suspend sa décision dans l'attente de recevoir une étude d'éclairage.

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

FIGEAC – Stade du CALVAIRE – MARCEL COSTE – NNI 461020101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.01.2022
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 199 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** (Règlement 2021) jusqu'au 06.01.2024

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – Parc des Sports STADIUM N° 1 – NNI 810040101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1181 lux
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

ALBI – Stade Maurice RIGAUD N° 1 – NNI 810040201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E3 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 27.10.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement initial éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 458 lux
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 et transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision

CAMBON – Stade TROUCHE GALINIER 1 – NNI 810520101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 03.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 14.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 136 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 14.12.2023

CASTELNAU DE LEVIS – Stade LUDOVIC ROYER – NNI 810630101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 16.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 02.12.2023

CORDES SUR CIEL – Stade JOSEPH FERRAN 1 – NNI 810690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 29.11.2023

LE GARRIC – Stade MICHEL OLIVIE – NNI 811010101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A11 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 07.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 196 lux (Leds)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Pour un classement en niveau E6 (leds) la Commission demande que lui soit transmis une étude suivant le règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La Commission suspend sa décision dans l'attente de recevoir une étude d'éclairage.

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAN VIDAL 2 – NNI 811440102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 23.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 160 lux (lm)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 01.12.2023

ROQUECOURBE – Stade de la METAIRIE NEUVE 1 – NNI 812270101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 12.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 133 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 01.12.2023

ST AMANS SOULT – Stade de GASSIES 1 – NNI 812380101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 30.01.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.11.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 183 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 30.11.2023

ST SALVY DE LA BALME – Stade HONORE BERGER – NNI 812690101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 14.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 123 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023

SALIES – Stade GUY RUDELLE – NNI 812740101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 13.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 13.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 13.12.2023

VIELMUR SUR AGOUT – Stade MUNICIPAL LACROUX – NNI 813150101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 (Règlement Ed. 2014) jusqu'au 10.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (Règlement Ed. 2021) et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 (Règlement 2021) jusqu'au 02.12.2023

1.3 Changements de niveau de classement

VALENCE D'ALBIGEOIS – Stade de GINESTOUS 1 – NNI 813080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.12.2021
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.12.2021
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 157 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

➤ Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** (Règlement 2021) jusqu'au 20.12.2023

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU TARN ET GARONNE

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
 - 1.1 Classements initiaux**
 - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
 - 1.3 Changements de niveau de classement**
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA